

Questions orales

● (1415)

Le gouvernement doit décider, être franc avec les habitants de Terre-Neuve et financer ce qu'il prétend vouloir aider. La propagande ne suffit plus.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION**LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LA TENUE D'UNE ENQUÊTE**

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre a donné aux Canadiens l'assurance qu'une enquête sur les activités de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale serait lancée sans tarder. Si il y a eu un retard, est-ce parce que le gouvernement a du mal à trouver quelqu'un qui soit disposé à se charger de cette enquête maintenant que le premier ministre a empoisonné le climat d'impartialité?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, en ce qui concerne cette dernière remarque désobligeante du très honorable représentant, si quelque chose a contribué à empoisonner le climat ambiant, ce que je refuse de croire, c'est bien le genre de question qu'on nous pose depuis lundi dernier.

En bref, je répondrai que l'on cherche actuellement à trouver quelqu'un d'impartial pour se charger de l'enquête sur les faits. Le premier ministre souhaite que cette personne impartiale chargée de diriger l'enquête soit choisie le plus rapidement possible.

LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me demande si ce retard ne s'explique pas aussi par des problèmes de rédaction du mandat d'enquête. Je rappelle au vice-premier ministre que le premier ministre a déclaré à la Chambre le 9 septembre qu'une telle enquête devrait s'en tenir aux faits. Le gouvernement essaie-t-il actuellement de rédiger un mandat suffisamment vaste et traitant de la question générale des directives en matière de conflits d'intérêts pour noyer le véritable problème, à savoir la conduite de l'ancien ministre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Pas du tout, monsieur le Président, au contraire. Ainsi que je l'ai affirmé à la Chambre lundi, mardi et aujourd'hui encore, le mandat tiendra compte des interventions faites à la Chambre des communes, modérées aussi bien qu'excessives. Il tiendra compte des commentaires de la presse, modérés aussi bien qu'excessifs. Il tiendra compte des commentaires des médias électroniques, modérés et excessifs. Elle s'inscrira dans le contexte du code d'éthique régissant la conduite des titulaires de charges publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts, ainsi

que de la lettre adressée le 9 septembre par le premier ministre à l'ancien ministre et aux autres membres de son cabinet.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE TIEN PAS UNE ENQUÊTE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vous savez que l'ordre de renvoi serait très vague.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourquoi ne pas avoir une enquête devant un comité parlementaire, pour que l'ex-ministre puisse se soumettre au jugement de ses pairs à la Chambre, au lieu d'une enquête judiciaire qui va traiter une affaire purement politique?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu aussi à cette question. Je suis sûr que l'honorable représentant doit bien admettre que l'interrogatoire auquel ses collègues et lui-même procèdent depuis lundi a créé à la Chambre un tel climat de sectarisme exacerbé qu'il serait difficile d'effectuer une enquête impartiale sur les faits.

Je dois dire que cette procédure n'a rien de nouveau. Elle a été annoncée le 9 septembre 1985 et déjà suivie d'ailleurs dans le passé. Je rappelle au très honorable représentant que c'est ce qui avait été demandé . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question était brève.

L'EXAMEN DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, pour être tout à fait clair, la Chambre désire savoir si oui ou non le ministre a enfreint ces lignes directrices. Je demande au premier ministre suppléant de nous garantir que le gouvernement n'aura pas recours à une autre tactique de diversion en demandant à la commission d'examiner également la question des modifications devant être apportées à ces lignes directrices et à d'autres. Ce sont ces lignes directrices qui ont été violées, à notre avis.

● (1420)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je connais parfaitement les accusations portées par le député et certains de ses collègues libéraux et néo-démocrates, ainsi que celles qui ont été faites dans les journaux et les médias électroniques. Je peux lui garantir que c'est le code d'éthique qui a été déposé le 9 septembre 1985 qu'on examinera. Je ne voudrais pas, et je suis persuadé qu'il en va de même du député, que la personne impartiale chargée d'enquêter sur les circonstances entourant cette affaire se limite aux documents déposés en 1985, car il se pourrait fort bien que les faits concernés touchent les lignes directrices en vigueur sous l'ancien gouvernement, avant septembre 1985; il y a donc deux codes d'éthique à examiner en l'occurrence.